



Le 23/06/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Deux Contrats Territoriaux Eau pour la Mayenne médiane et la Mayenne aval

Philippe SAVARY, président du Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA), Robert GESLOT, président du Syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoïn et Ouette (JAVO), Bernadette DORET, directrice Maine-Loire-Océan de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Laurent GERAULT, conseiller régional de la Région des Pays de la Loire, Daniel LENOIR, vice-président du Département de la Mayenne, Joël GADBIN, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, Jean POIRIER, président de la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Richard MIR, secrétaire général de la Préfecture de la Mayenne, et Louis MICHEL, président de la Commission locale de l'eau du SAGE Mayenne, signeront le 1^{er} juillet 2020 à Laval deux Contrats Territoriaux Eau pour la restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Mayenne médiane et de la Mayenne aval.



Reméandrage sur le territoire du SyBAMA



Site de Coupeau (Saint-Berthevin)

Les deux Contrats Territoriaux Eau 2020-2022 préparés entre le SyBAMA, le syndicat de bassin JAVO et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne, associant le SAGE et l'Etat, incluent la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique également porteuses d'actions.

Les signataires de ces contrats ont pour objectif de restaurer les milieux aquatiques et humides, de lutter contre le ruissellement, l'érosion et de restaurer le bocage.

Pour cela, ils ont convenu de deux programmes d'actions pour les trois prochaines années. Les actions porteront en particulier sur :

- la restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau,
- la restauration des zones humides,
- la plantation de haies.

Le coût prévisionnel du CT Eau Mayenne médiane est évalué à **1 929 300 €** et la part de financement public est estimée à :

- **918 200 €** de subvention de l'agence de l'eau, soit 47 % des dépenses éligibles
- **107 300 €** de subvention de la Région, soit 13 % des dépenses éligibles pour les deux premières années (hors volet animation) ; Le contenu et la dotation complémentaire consacrée à la troisième année du contrat fera l'objet d'un avenant en fonction de l'avancée effective des actions
- **237 200 €** de subvention du Département, soit 20 % des dépenses éligibles

Part de l'autofinancement :

- **365 700 €** du SyBAMA, soit 24 %
- **218 400 €** du Département de la Mayenne, soit 59 %
- **8 000 €** de la Fédération de pêche de la Mayenne, soit 20 %

Le coût prévisionnel du CT Eau Mayenne aval est évalué à **4 896 500 €** et la part de financement public est estimée à :

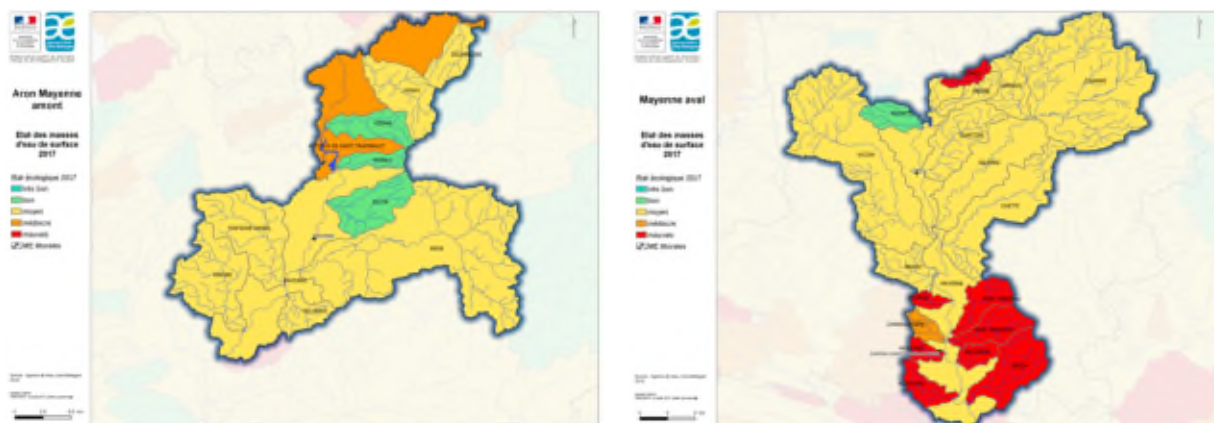
- **2 323 400 €** de subvention de l'agence de l'eau, soit 51 % des dépenses éligibles
- **299 100 €** de subvention de la Région, soit 12 % des dépenses éligibles pour les deux premières années (hors volet animation) ; Le contenu et la dotation complémentaire consacrée à la troisième année du contrat fera l'objet d'un avenant en fonction de l'avancée effective des actions
- **786 500 €** de subvention du Département, soit 20 % des dépenses éligibles.

Part de l'autofinancement :

- **731 820 €** du Syndicat JAVO, soit 23 %
- **226 400 €** de la CC du Pays de Château-Gontier, soit 20 %
- **370 500 €** du Département de la Mayenne, soit 63 %
- **8 000 €** de la Fédération de pêche de la Mayenne, soit 20 %

L'Etat apportera également son concours dans l'instruction des dossiers règlementaires.

Le suivi des milieux aquatiques et le bilan réalisé au terme des contrats permettront d'en suivre les résultats et, si nécessaire, de réorienter des actions.



Le Contrat Territorial Eau est le cadre privilégié d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, associant les Départements de la Mayenne, de la Loire-Atlantique, et de la Vendée pour améliorer la qualité des eaux. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou la gestion quantitative. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux identifiés et partagés et facilite la convergence des actions.

Contacts presse :

SyBAMA : Ezéchiel Augeat, 06 40 29 88 61, augeat.sybama@yahoo.com

Syndicat de bassin JAVO : Nicolas Boileau, 06 71 77 53 28, sb.javo@orange.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Sylvie Béchet, 02 43 86 96 18, sylvie.bechet@eau-loire-bretagne.fr

Région des Pays de la Loire : Nadia Hamnache, 02 28 20 60 62, nadia.hamnache@paysdelaloire.fr